



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Président**

M. Jean-Marc DESPREZ  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Frédéric GOSSET  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

**Membres du jury**

Mme Stéphanie AFONSO  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

Mme Magali BERTRAND  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Christele CELLIER  
Professeure de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Patrice GRIGOLETTO  
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Sophie PYSNIAK  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

M. Stéphane VAZQUEZ  
Professeur de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 30 novembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU